



RADIO TELEVISION LIBRE
DES MILLE COLLINES (RTL M s.a)
E.P. 2948 KIGALI / RWANDA
COMITE D'INITIATIVE

KIGALI, LE 30/1/1993

15. Dez. 1993

Monsieur le Directeur Général
de la Société INCOMTEL GmbH
R.F.A.

OBJET: Réémetteur 1 KW (votre
offre du 11/11/1993).

Monsieur le Directeur Général,

Me référant à votre facture N°
11544/7281A du 11/11/1993, j'ai l'honneur de vous faire part des
observations ci-après:

1. En attendant l'obtention d'un accord de collaboration avec
L'ORINFOR; la RTL M envisage d'utiliser l'émetteur pilote 100 W du
réémetteur 1KW de votre offre N°11544/7282A du 11/11/1993 avec
une énergie de 24 V continue fournie par 2 batteries 12 V.

2. Pour plus de gain de rayonnement des antennes (± 8 dB), je
vous prie de maintenir l'offre telle que prévue initialement avec
4 dipôles en polarisation verticale. Vous voudrez bien me
transmettre les caractéristiques techniques pour que je puisse
faire d'orès et déjà la commande du mât d'antennes.

3. Concernant le montant de votre offre, il avait été convenu de
maintenir le montant de l'offre de Telefunkun qui s'élève à DM
83.542 et de changer le bénéficiaire de la licence d'importation
en votre faveur. Du reste, ledit montant a été repris dans votre
offre N° PR 7282/93 du 02/09/1993. Par ailleurs, je dois vous
informer que toute modification en hausse du montant de la
commande serait inacceptable à la Banque Nationale du Rwanda. Car
celle-ci ne comprendrait pas pourquoi nous avons abandonné le
bénéficiaire de la commande qui est Telefunkun.

En comptant sur votre bonne
compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Comité
d'Initiative de la RTL M
Félicien.

